

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2008

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a examiné les dossiers suivants :

- Aménagement du bourg

Le conseil a approuvé le cahier des charges établi par les services de la DDE en vue de la consultation de bureaux d'études pour la réalisation de la première phase des travaux d'aménagement du bourg.

- Programme LEADER / FEADER

Des actions pouvant bénéficier de financements sur des fonds européens (programme LEADER / FEADER) sont susceptibles d'être menées par le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et pourraient à ce titre revenir à la commune d'Huriel. Celle-ci est donc invitée à présenter un projet comprenant les objectifs des actions à mettre en place. Le choix des élus s'est porté sur une mise en valeur du patrimoine historique en liaison avec l'aménagement du bourg.

- Acquisition d'un immeuble

La négociation entamée en 2004 entre la commune et M. FOUQUET propriétaire de l'immeuble situé 21 Grand' rue (ancienne pharmacie) a fini par aboutir. Les parties sont tombées d'accord sur un montant d'acquisition de 44.000 €. Pour la commune, cet immeuble est idéalement placé pour installer le point « Info tourisme » permettant la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de la ville. Une consultation d'architecte sera menée en vue des travaux de rénovation à entreprendre.

- Maison du peintre

Initialement prévue pour installer un artiste dans le cadre de l'opération « Huriel village d'art », la maison acquise par la communauté de communes au 18 Grand' rue, va changer de destination. En effet, après la défection de l'artiste pressenti, et considérant l'intérêt que manifeste pour cet emplacement le propriétaire voisin du tabac – presse, la commune pourrait racheter l'immeuble afin de le louer en fonds de commerce, possibilité qui n'entre pas dans le domaine des compétences de la communauté de communes. Un accord de principe a donc été voté en vue de l'acquisition de cette maison, dès que la communauté de communes aura entièrement terminé la restauration en cours.

- Contrat d'assurance

Le conseil a voté la reconduction du contrat d'assurance de la commune avec la compagnie GROUPAMA.

- Jury d'assises

Il a été procédé dans les conditions habituelles à l'établissement des listes préparatoires au jury d'assises.

- Manifestations culturelles

Au vu des dossiers qui lui ont été présentés, le conseil a entériné la liste des manifestations culturelles de l'été :

- Fête de la musique le 21 juin
- Festival de marionnettes les 12, 13,14 juillet
- Journée d'animation médiévale le 27 juillet
- Exposition historique et artistique dans le donjon du 14 juillet au 15 août
- Concert d'été le 22 août

- Journée de solidarité

Prévue par la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008, la journée de solidarité due par les fonctionnaires des collectivités locales pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées sera donnée sous la forme de réduction de leurs RTT.

- Subventions

Des subventions ont été attribuées aux associations suivantes :

- Entente cycliste Montluçon Montmarault pour la course cycliste des 3 et 4 mai
- Association des musées bourbonnais
- Union sportive de la Toque
- Association « Pouss'lumière »

- Révision de loyers

Les révisions de loyers de M. Legrand et de la communauté de commune ont été votées conformément aux variations de l'indice du coût de la construction

- Requête

Le maire a fait état du rejet par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand de la requête intenté par un particulier à l'encontre de la commune.

- Personnel communal

Le conseil a entériné l'avis favorable de la commission administrative paritaire afin de nommer M. Jean-Pierre DUMONT au grade de contrôleur en chef des travaux.